

Title – Titre **RETURN BIDS TO:** Test d'interaction orale pour l'évaluation des langues secondes RETOURNER LES SOUMISSIONS À: EC Bid Solicitation No. /SAP No. – No de la demande de **Bid Receiving - Environment and** soumissions EC / Nº SAP Climate Change Canada / Réception 5000073078 des soumissions - Environnement et changement climatique Canada Date of Bid solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) Electronic Copy/copie électronique: 2023-06-09 **Bid Solicitation Closes (YEAR**soumissionsbids@ec.gc.ca MM-DD) - La demande de Time Zone - Fuseau horaire soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) Heure d'été de l'Est at - à 2:00 P.M. **BID SOLICITATION** on - le 6 juillet, 2023 **DEMANDE DE SOUMISSONS** F.O.B - F.A.B PROPOSAL TO: ENVIRONMENT Address Enquiries to - Adresser toutes questions à AND CLIMATE CHANGE CANADA Anthony De Flavis Anthony.DeFlavis@ec.gc.ca We offer to perform or provide to Telephone No. – Nº de téléphone Fax No. - No de Fax Canada the services detailed in the document including any attachments and annexes, in accordance with the Delivery Required (YEAR-MM-DD) - Livraison exigée (AAAAterms and conditions set out or referred MM-JJ) to in the document, at the price(s) See Herein provided. Destination of Services / Destination des services See Herein **SOUMISSION À:** Security / Sécurité **ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT** Le présent appel d'offres est assorti d'une exigence de sécurité **CLIMATIQUE CANADA** Nous offrons d'effectuer ou de fournir Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse au Canada, aux conditions énoncées du fournisseur/de l'entrepreneur ou incluses par référence dans le document incluant toutes pièces jointes et annexes, les services détaillés dans le document, au(x) prix indiqué(s). Fax No. – N° de Fax Telephone No. - N° de téléphone

# TABLE DES MATIÈRES

#### PARTIE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Introduction 6
- 1.2 Résumé 6
- 1.3 Comptes rendus 7

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS POUR LES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions standard 8
- 2.2. Soumission des offres 9
- 2.3. Informations confidentielles pour l'appel d'offres 9
- 2.4. Ancien fonctionnaire Offre concurrentielle 10
- 2.5. Demandes de renseignements Appel d'offres 11
- 2.6. Législation applicable 11
- 2.7. Amélioration des exigences pendant la période d'appel d'offres 12

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres 12

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation 14
- 4.2. Évaluation technique 15
- 4.3. Évaluation financière 15
- 4.4 Base de sélection Critères techniques obligatoires 15

#### **PARTIE 5 - CERTIFICATIONS**

- 5.1. Certifications requises avant l'attribution du marché 20
- 5.2. Certifications supplémentaires requises avant l'attribution du marché 20

### PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- 6.1. Exigences en matière de sécurité 22
- 6.2. Exigences en matière d'assurance 22

#### PARTIE 7 - CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1. Énoncé des travaux 23
- 7.2. Clauses et conditions standard 23
- 7.3. Exigences en matière de sécurité 23
- 7.4. Durée du contrat 23
- 7.5. Autorités 24
- 7.6. Divulgation proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires 25
- 7.7. Paiement 25
- 7.8. Instructions relatives à la facturation 25
- 7.9. Certifications et informations complémentaires 26
- 7.10. Lois applicables 26
- 7.11. Priorité des documents 26
- 7.12. Assurance 27
- 7.13. Règlement des différends 27

#### Liste des pièces jointes :

Annexe 1 à la partie 3, Fiche de présentation de l'offre financière 14

Annexe 1 à la partie 4, Critères techniques obligatoires et critères techniques notés 16

#### Liste des annexes

Annexe A Énoncé des travaux 28

Annexe B Base de paiement 34

Annexe C Liste de contrôle des exigences de sécurité 37

Annexe D Certification de non-divulgation 40



#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les pièces jointes comprennent la fiche de présentation de l'offre financière et les critères techniques obligatoires.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, l'attestation de nondivulgation et toutes les autres annexes.

#### 1.2 Sommaire

- 1.2.1 Environnement et Changement climatique Canada a besoin de solliciter un fournisseur qui peut fournir des évaluations linguistiques orales aux candidats ECCC, à la fois en anglais et en français, et de fournir des évaluations en temps opportun et de fournir des résultats, tout en adhérant aux normes approuvées par la CFP, comme détaillé dans l'énoncé des travaux, l'annexe A de l'appel d'offres. La durée du contrat s'étend de l'attribution du contrat au 31 mars 2024 inclus, avec la possibilité de prolonger la durée du contrat de deux (2) périodes supplémentaires d'un an au maximum, dans les mêmes conditions.
- 1.2.2 Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms, ou d'autres informations connexes si nécessaire, conformément à la section 01 "Dispositions relatives à l'intégrité" des Instructions Standard 2003.
- 1.2.3 Pour les besoins en matière de services, les soumissionnaires qui reçoivent une pension ou un paiement forfaitaire doivent fournir les informations requises telles que détaillées à l'article 3 de la partie 2 de la demande de soumissions.



1.2.4 "L'exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, l'Accord économique global de libre-échange [AECG], l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce [AMP-OMC], l'Accord global et progressif du Partenariat transpacifique [CPTPP] et l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine.

## 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

2003 (2022-03-29) biens ou services - exigences concurrentielles sont intégrées par renvoi dans la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Les instructions standard 2003 sont modifiées comme suit :

Sous "Texte" à 02 :

Supprimer: « Numéro d'entreprise »

Insérer: "Supprimé"

À la section 02 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Supprimer : dans son intégralité

Insérer: "Supprimé"

# À l'article 05 Présentation des soumissions, paragraphe 05 (2d) :

Supprimer : dans son intégralité

**Insérer** : « envoyer sa soumission uniquement à Environnement et Changement climatique Canada tel que spécifié à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions ;»

#### À la section 06 Offres tardives :

Supprimer: « TPSGC »

Insérer: « Environnement et Changement climatique Canada »

#### À la section 07 Offres différées :

Supprimer: « TPSGC »

Insérer: « Environnement et Changement climatique Canada »

#### À l'article 08 Transmission par télécopieur, paragraphe 08 (1) :

Supprimer : dans son intégralité

#### À l'article 12 Rejet de l'offre, paragraphe 12 (1) a. et B. :

Supprimer : dans leur intégralité

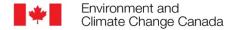
Insérer: "Supprimé"

#### À l'article 17, coentreprise, paragraphe 17 (1) b :

Supprimer: "le numéro d'entreprise d'approvisionnement de chaque membre de la

coentreprise"

Insérer: "Supprimé"



À l'article 20 Renseignements supplémentaires, paragraphe 20 (2) :

Supprimer : dans son intégralité

Insérer: "Supprimé"

À l'article 05 Présentation des soumissions, paragraphe 05 (4) :

**Supprimer**: "soixante (60) jours" **Insérer**: « cent vingt (120) jours »

#### 2.2. Soumission des offres

Les offres doivent être soumises à Environnement et Changement climatique Canada à l'adresse électronique et avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de l'appel d'offres.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire - offre concurrentielle

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la</u> <u>gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la</u> <u>pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans



la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

# Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et aux <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

## Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;



g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

#### 2.4 Demandes de renseignements - Demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il se peut que les demandes reçues après ce délai ne reçoivent pas de réponse.

Les soumissionnaires devraient mentionner aussi précisément que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte la demande de renseignements. Les soumissionnaires devraient prendre soin d'expliquer chaque question de manière suffisamment détaillée afin de permettre au Canada de fournir une réponse précise. Les demandes de renseignements techniques qui sont de nature exclusive doivent être clairement marquées « exclusives » sur chaque élément pertinent. Les éléments identifiés comme « exclusifs » seront traités comme tels, sauf si le Canada détermine que l'enquête n'est pas de nature exclusive. Le Canada peut modifier la ou les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, de sorte que la nature exclusive de la ou des questions soit éliminée et que la demande puisse être répondue à tous les soumissionnaires. Les demandes de renseignements qui ne sont pas soumises sous une forme pouvant être distribuée à tous les soumissionnaires pourraient ne pas recevoir de réponse de la part du Canada.

# 2.5. Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur à l'Ontario.

Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans affecter la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien spécifié et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucune modification n'est apportée, il reconnaît que les lois applicables spécifiées sont acceptables pour les soumissionnaires.

## 2.6. Amélioration des exigences pendant la période de sollicitation

La clause <u>A9076T</u> avise les soumissionnaires qu'ils peuvent proposer des améliorations aux exigences techniques contenues dans la demande de soumissions.

#### 2.7 Mécanismes de contestation et de recours

- a) Plusieurs mécanismes sont à la disposition des fournisseurs potentiels pour contester certains aspects du processus de passation des marchés jusqu'à et y compris l'attribution du contrat.
- (b) Le Canada encourage les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web d'achat et de vente du Canada, sous la rubrique « Mécanismes de contestation des offres et de recours », contient des renseignements sur les organismes de plaintes potentiels tels que :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (OPO)



- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs doivent noter que les **délais** de dépôt des plaintes sont stricts et que les délais varient en fonction de l'organisme de réclamation en question. Les fournisseurs doivent donc agir rapidement lorsqu'ils souhaitent contester un aspect quelconque du processus d'approvisionnement.



### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 exemplaire au format PDF par courriel)

Section II: Soumission financière (1 exemplaire au format PDF par courriel)

Section III: Attestations (1 exemplaire au format PDF par courriel)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière uniquement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission :

#### Note pour la soumission électronique des offres

Pour être prises en considération, les offres doivent être reçues à la date et à l'heure indiquées sur la page de couverture des présentes comme étant la « date de clôture ». Les soumissions reçues après la date de clôture seront considérées comme non recevables et ne seront pas considérées pour l'attribution du contrat. Les offres soumises par e-mail doivent être soumises UNIQUEMENT à l'adresse e-mail suivante :

Adresse de courriel : soumissionsbids@ec.gc.ca

Attention: Anthony De Flavis

Numéro de sollicitation : 5000073078

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur nom, adresse, date de clôture de la demande de soumissions et numéro de demande de soumissions sont clairement indiqués dans le corps de leur courriel. Les offres et les informations à l'appui peuvent être soumises en anglais ou en français.

La taille totale de l'e-mail, y compris toutes les pièces jointes, doit être inférieure à 15 mégaoctets (Mo). Il incombe à chaque soumissionnaire de s'assurer que la taille totale du courrier électronique ne dépasse pas cette limite.

Les offres envoyées par fax ne seront pas acceptées.

Il est important de noter que les systèmes de courrier électronique peuvent subir des retards systématiques et, parfois, des pièces jointes volumineuses peuvent amener les systèmes à bloquer ou retarder la transmission des courriers électroniques. Il est de la seule responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que l'autorité contractante reçoive une soumission à temps, dans la boîte aux lettres qui a été identifiée aux fins de réception des soumissions. Les timbres dateurs pour cette forme de transmission ne sont pas acceptés.

# Section I: Soumission technique



Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire leur approche de manière approfondie, concise et claire pour exécuter les travaux.

La soumission technique doit aborder clairement et de manière suffisamment approfondie les points qui sont soumis aux critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement répéter l'énoncé contenu dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires abordent et présentent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes rubriques. Pour éviter les doubles emplois, les soumissionnaires peuvent se référer à différentes sections de leur offre en identifiant le numéro de paragraphe et de page spécifique où le sujet a déjà été traité.

La partie 4, Procédures d'évaluation, contient des instructions supplémentaires que les soumissionnaires devraient prendre en compte lors de la préparation de leur soumission technique.

#### Section II: Soumission financière

**3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur offre financière conformément à la fiche de présentation de l'offre financière figurant à l'annexe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1.2 Répartition des prix

Dans leur offre financière, les soumissionnaires sont invités à fournir une ventilation détaillée du prix des éléments suivants pour des travaux, le cas échéant :

- (a) Honoraires professionnels : Pour chaque personne et (ou) catégorie de main-d'œuvre à affecter aux travaux, les soumissionnaires devraient indiquer : i) le taux horaire ferme ou le taux journalier ferme, y compris les frais généraux et les bénéfices ; et ii) le nombre d'heures ou de jours estimé, selon le cas. Les soumissionnaires doivent indiquer le nombre d'heures par jour ouvrable.
- (b) Équipement (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient spécifier chaque article requis pour terminer les travaux et fournir la base de prix de chacun, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus, le cas échéant.
- (c) Matériaux et fournitures (le cas échéant) : Les soumissionnaires devraient identifier chaque catégorie de matériaux et fournitures nécessaires pour achever les travaux et fournir la base de prix. Le soumissionnaire devrait indiquer, par catégorie, si les articles sont susceptibles d'être consommés pendant l'exécution de tout contrat subséquent.
- (d) Taxes applicables : Les soumissionnaires doivent indiquer les taxes applicables séparément.
- 3.1.3 Les soumissionnaires doivent inclure les informations suivantes dans leur offre financière :
- (a) Leur dénomination sociale ; et



(b) Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur et son adresse électronique) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communication avec le Canada concernant sa soumission ; et tout contrat pouvant résulter de leur offre.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



# PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 -FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

Le soumissionnaire doit remplir cette feuille de présentation de la soumission financière et l'inclure dans sa soumission financière.

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de Canada que l'utilisation future par le Canada des services décrits dans la demande de soumissions sera conforme à ces données. »

Durée initiale du contrat : Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024				
Produit livrable (évaluation en ligne ou par téléphone)	Estimation du nombre de tests (A)	Calendrier	Taux par test (B)	Coût total (A) X (B)
Évaluation de l'interaction orale	1200	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024	\$	\$
Rapport d'évaluation	600	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024	\$	\$
			Total (A) + (B)	

Produit livrable (évaluation en ligne ou par téléphone)	Estimation du nombre de tests (A)	Calendrier	Taux par test (B)	Coût total (A) (A) X (B)
Évaluation de l'interaction orale	1200	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025	\$	\$
Rapport d'évaluation	600	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025	\$	\$
		•	Total (A) + (B)	

Deuxième période contractuelle optionnelle : Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026					
Produit livrable (évaluation en ligne ou par téléphone)	Estimation du nombre de tests (A)	Calendrier	Taux par test (B)	Coût total (A) (A) X (B)	
Évaluation de l'interaction orale	1200	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2026	\$	\$	
Rapport d'évaluation	600	Date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2026	\$	\$	
			Total (A) + (B)		



# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.2. Évaluation technique

Sauf disposition contraire expresse, l'expérience décrite dans l'offre doit être l'expérience du soumissionnaire lui-même (qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont formé le soumissionnaire par le biais d'une fusion, mais n'inclut aucune expérience acquise par l'achat d'actifs ou une cession de contrat). L'expérience des affiliés du soumissionnaire (c'est-à-dire des sociétés mères, filiales ou sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs ne sera pas prise en considération.

# 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Se référer à l'annexe 1 à la partie 4 Critères techniques obligatoires et critères techniques cotés en points.

#### 4.3. Évaluation financière

## 4.3.1 Critères financiers obligatoires

Critères financiers obligatoires	Satisfaits / Non satisfaits
Environnement et Changement climatique Canada a établi le financement de ce projet à un montant maximum pour les services professionnels de 300 000,00 \$ (en dollars canadiens, hors taxes).	

# 4.3.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, les droits de douane et d'accise canadiens inclus.

À des fins d'évaluation uniquement, le prix de l'offre sera déterminé comme suit :

**4.3.2.1**. Les données volumétriques incluses dans la feuille de présentation de la soumission financière détaillée dans la pièce jointe 1 de la partie 3 sont fournies à des fins de détermination du prix évalué de la soumission seulement. Ils ne doivent pas être considérés comme une garantie contractuelle.



# 4.4 Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires

Une offre doit être conforme aux exigences de l'appel d'offres et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.



# **ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4, CRITERES OBLIGATOIRES**

No.	CRITÈRES OBLIGATOIRES	Atteint (OUI / NON)	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il possède au moins trois ans d'expérience professionnelle dans l'administration de tests de compétence orale dans les deux langues officielles, en personne ou virtuellement, en utilisant des références contractuelles pour des travaux effectués au cours des dix dernières années, à la date de clôture de l'appel d'offres.  Les paramètres contractuels suivants doivent s'appliquer à chacun des contrats de référence :  a) Le travail effectué doit être identique ou similaire* au travail décrit dans les sections 2.4 Champ d'application et 3.0 Tâches de l'Annexe A - Énoncé des travaux ; b) a une durée en cours ou une durée achevée supérieure à six mois (Note : la durée ne comprend pas les périodes d'option qui n'ont pas été exercées) ; et c) a facturé au moins 35 % de la valeur totale du contrat.		
M1	Pour chacun des contrats de référence cités, les informations suivantes <b>doivent</b> être identifiées :  i. Le nom de l'organisation cliente (à laquelle les services ont été fournis) ;  ii. Le numéro du contrat (lorsqu'il est disponible) ;  iii. La valeur du contrat (y compris les taxes applicables et à l'exclusion des années d'option qui n'ont pas encore été exercées)		
	iv. Le montant facturé, y compris les taxes applicables ; v. Les dates et la durée du contrat (en indiquant les années/mois d'engagement et les dates de début et de fin) ; vi. La liste des parties prenantes impliquées ; vii. Un résumé des objectifs, des besoins et des problèmes du contrat qui ont nécessité la contribution du soumissionnaire, y compris le type de ressources, les tâches effectuées, le produit développé ou créé, et la catégorie de services fournis). viii. Une copie du contrat de référence, y compris l'énoncé des travaux, l'autorisation de tâches ou l'ordre de travail, pour prouver que le travail et les tâches associées sont identiques ou similaires à ceux décrits dans l'appel d'offres aux sections 2.4 et 3.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux. Les tâches doivent être clairement identifiées et indiquées dans l'énoncé des travaux/l'autorisation de tâches afin de faciliter leur identification et leur validation à des fins d'évaluation. (Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux avec une liste de tâches détaillées, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client. La liste des tâches		

	fournie par le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'elles	
	sont identiques ou similaires à celles énumérées aux sections 2.4	
	et 3.0 de l'annexe A - Cahier des charges du présent appel	
	d'offres);	
	ix. Informations sur les références du client (nom, titre,	
	numéro de téléphone et adresse électronique du responsable du	
	projet) qui peuvent valider l'expérience déclarée.	
	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué un travail	
	similaire en faisant correspondre au moins 50 % du travail et des	
	tâches associées énumérés dans les sections 2.4 et 3.0 du cahier	
	des charges au travail et aux tâches associées identifiés dans	
	le(s) contrat(s) de référence. Si 50 % du travail et des tâches	
	associées se traduisent par une décimale (par exemple 4,8	
	tâches), le chiffre sera arrondi à la baisse (c'est-à-dire que 4	
	tâches seront acceptées comme étant équivalentes).	
	dank oquitationico)	
	Le(s) contrat(s) référencé(s) doit(vent) avoir été conclu(s) avec le	
	soumissionnaire qui présente une offre pour ce besoin. Le terme	
	"soumissionnaire" désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas	
	d'une coentreprise, les personnes ou entités) qui soumet une offre	
	pour l'exécution d'un contrat portant sur des biens, des services	
	ou les deux. Ce terme n'inclut pas la société mère, les filiales ou	
	•	
	autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.	
	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il	
	possède au moins deux ans d'expérience professionnelle dans	
	l'administration d'évaluations des compétences orales dans les	
	deux langues officielles auprès d'organisations clientes, en	
	personne ou virtuellement, en utilisant des références	
	contractuelles pour des travaux effectués au cours des dix	
	dernières années, à la date de clôture de l'appel d'offres.	
	Les paramètres contractuels suivants doivent s'appliquer à chacun	
	des contrats de référence :	
	a) In the order of the first of the first of the order of	
	a) le travail effectué doit être identique ou similaire* au travail	
	décrit dans les sections 2.4 Portée du travail et 3.0 Tâches de	
	l'Annexe A - Énoncé des travaux ; et	
	b) avoir une durée continue ou une durée achevée supérieure à	
M2		
	six mois (Note : la durée ne comprend pas les périodes d'option	
	qui n'ont pas été exercées).	
	Pour chacun des contrats de référence cités, les informations	
	suivantes <b>doivent</b> être identifiées :	
	Sulvantes univent etre lucitunees.	
	i. Le nom de l'organisation cliente (à laquelle les services	
	ont été fournis);	
	ii. Le numéro du contrat (lorsqu'il est disponible) ;	
	iii. La valeur du contrat (y compris les taxes applicables et à	
	l'exclusion des années d'option qui n'ont pas encore été exercées)	
	i,	
	iv. Le montant facturé, y compris les taxes applicables ;	
	v. Les dates et la durée du contrat (en indiquant les	
	années/mois d'engagement et les dates de début et de fin) ;	
·		

		,	
	vi. La liste des parties prenantes impliquées; vii. Un résumé des objectifs, des besoins et des problèmes du contrat qui ont nécessité la contribution du soumissionnaire, y compris le type de ressources, les tâches effectuées, le produit développé ou créé, et la catégorie de services fournis). viii. Une copie du contrat de référence, y compris l'énoncé des travaux, l'autorisation de tâches ou l'ordre de travail, pour prouver que le travail et les tâches associées sont identiques ou similaires à ceux décrits dans l'appel d'offres aux sections 2.4 et 3.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux. Les tâches doivent être clairement identifiées et indiquées dans l'énoncé des travaux/l'autorisation de tâches afin de faciliter leur identification et leur validation à des fins d'évaluation. (Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux avec une liste de tâches détaillées, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client. La liste des tâches fournie par le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'elles sont identiques ou similaires à celles énumérées aux sections 2.4 et 3.0 de l'annexe A - Cahier des charges du présent appel d'offres); ix. Informations sur les références du client (nom, titre, numéro de téléphone et adresse électronique du responsable du projet) qui peuvent valider l'expérience déclarée.  Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué un travail similaire en faisant correspondre au moins 50 % du travail et des tâches associées énumérés dans les sections 2.4 et 3.0 du cahier des charges au travail et aux tâches associées identifiés dans le(s) contrat(s) de référence. Si 50 % du travail et des tâches associées se traduisent par une décimale (par exemple 4,8 tâches), le chiffre sera arrondi à la baisse (c'est-à-dire que 4 tâches seront acceptées comme étant équivalentes).  Le(s) contrat(s) référencé(s) doit(vent) avoir été conclu(s) avec le soumissionnaire qui présen		
	d'une coentreprise, les personnes ou rentité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou entités) qui soumet une offre pour l'exécution d'un contrat portant sur des biens, des services ou les deux. Ce terme n'inclut pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.		
М3	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition, en utilisant des contrats de référence pour des organisations clientes, son expérience professionnelle dans l'élaboration <b>d'une</b> évaluation de la compétence orale en langue seconde et <b>d'une</b> évaluation de la compétence orale en langue seconde, dans les deux langues officielles, qui sont conformes aux normes d'évaluation de la langue seconde (ELS) de la Commission de la fonction publique.		
	Le soumissionnaire doit présenter une évaluation (fournie en français et en anglais) et une évaluation (fournie en français et en		

	anglais) qui sont conformes aux Normes de qualification relatives	
	aux langues officielles de la Commission de la fonction publique.	
	aux langues officielles de la Commission de la fonction publique.	
	Davis abacción das contrata da vátáranas citás las informations	
	Pour chacun des contrats de référence cités, les informations	
	suivantes doivent être identifiées :	
	i. Le nom de l'organisation cliente (à laquelle les services	
	ont été fournis) ;	
	ii. Le numéro du contrat (lorsqu'il est disponible);	
	iii. La valeur du contrat (y compris les taxes applicables et à	
	l'exclusion des années d'option qui n'ont pas encore été exercées)	
	iv. Les dates et la durée du contrat (en indiquant les	
	années/mois d'engagement et les dates de début et de fin) ;	
	v. Un résumé des objectifs du contrat, des besoins et des	
	questions qui ont nécessité la contribution du soumissionnaire, y	
	compris les services fournis).	
	vi. Une copie de l'appréciation et de l'évaluation, dans les	
	deux langues officielles ; et	
	vii. Informations sur les références du client (nom, titre,	
	numéro de téléphone et adresse électronique du responsable du	
	projet) qui peuvent valider l'expérience déclarée.	
	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la	
	fourniture de solutions d'adaptation aux exigences d'accessibilité	
	d'un candidat dans le cadre des évaluations des compétences	
	orales. Le soumissionnaire doit fournir des solutions d'adaptation	
	· ·	
	proposées pendant l'administration des évaluations des	
	compétences orales.	
M4	Les solutions doivent comprendre au minimum les aménagements	
	suivants, sans toutefois s'y limiter :	
	1) Accès à un professeur ou à un instructeur par téléphone ;	
	2) Examiner les restrictions potentielles d'un candidat et adapter	
	l'administration du test d'interaction orale en conséquence pour	
	répondre efficacement aux besoins.	
	Aménagement de l'emploi du temps ;	
L	Of Amonagement de l'emploi du temps ,	



#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations requises et les informations connexes pour se voir attribuer un contrat.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1. Attestations requises avant l'attribution du contrat

#### 5.1.1 Dispositions d'intégrité - Informations associées

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés se conforment aux dispositions énoncées dans la section 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées 2003 (OU insérer 2004, le cas échéant). Les renseignements connexes requis dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les certifications sont vraies.

# 5.1.2. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation des soumissions

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# 5.2. Attestations supplémentaires requises avant l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous doivent être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations requises n'est pas remplie et soumise comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission non recevable.

# 5.2.1. Statut et disponibilité des ressources



Le soumissionnaire atteste que, si un contrat lui est attribué à la suite de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux tel que requis par les représentants du Canada et au moment spécifié dans la demande de soumissions ou convenu avec Représentants du Canada. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne nommée dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualifications et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit informer l'autorité contractante de la raison du remplacement et fournir le nom, les qualifications et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de la présente clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme indépendantes de la volonté du soumissionnaire : décès, maladie, congé de maternité et parental, retraite, démission, congédiement motivé ou résiliation d'un accord pour défaut.

Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire certifie qu'il a la permission de cette personne de proposer ses services en rapport avec les travaux à exécuter et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de l'autorisation donnée au soumissionnaire et de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut entraîner la non-conformité de la soumission.

# 5.2.2. Éducation et expérience

Clause du guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Éducation et expérience



# PARTIE 6 - SÉCURITÉ ET AUTRES EXIGENCES

#### 6.1. Exigence de sécurité

- (a) À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être remplies :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité d'organisation valide, comme indiqué dans la partie 7 Clauses du contrat subséquent ;
- (ii) les personnes proposées par le soumissionnaire qui ont besoin d'accéder à des informations classifiées ou protégées, des actifs ou des lieux de travail sensibles doivent satisfaire aux exigences de sécurité indiquées dans la partie 7 Clauses du contrat subséquent ;
- (iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui auront besoin d'accéder à des informations classifiées ou protégées, des actifs ou des sites de travail sensibles ;
- (b) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière de sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Programme de sécurité industrielle (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/indexfra.html).

#### 6.2. Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer au Canada indiquant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance précisées dans le contrat.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui fournira un délai pour répondre à l'exigence. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de répondre à l'exigence dans ce délai rendra la soumission non recevable.



# PARTIE 7 - CONTRAT SUBSÉQUENT (à l'attribution du contrat, supprimer cette ligne)

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat résultant de la demande de soumissions et en font partie intégrante

Titre: (insérer uniquement lors de l'attribution du contrat)

#### 7.1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe A.

#### 7.2. Clauses et conditions standard

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat de SPAC / TPSGC (https://achat et vente.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses -et-conditions-manuel) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 7.2.1 Conditions générales

2035 (2022-12-01) Conditions générales - services professionnels (complexité élevée), telle que modifiée ci-dessous, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 7.2.3 Personne (s) spécifique (s)

L'entrepreneur doit fournir les services de la (des) personne (s) suivante (s) pour exécuter les travaux comme indiqué dans le contrat : \_\_\_\_\_\_

#### 7.2.4 Accord de non-divulgation

L'entrepreneur doit obtenir de son (ses) employé (s) ou sous-traitant (s) l'entente de nondivulgation dûment remplie et signée, jointe à l'annexe D et la remettre à l'autorité contractant avant d'y avoir accès. Aux renseignements fournis par ou au nom du Canada en rapport avec les travaux.

#### 7.3. Exigence de sécurité

**7.3.1** Les exigences de sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie du contrat.

L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, et obtenir une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ A, délivrées par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

 Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.



- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser leur établissement pour traiter, produire ou entreposer des renseignements ou des biens PROTÉGÉS tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit.
- 4. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou entreposer électroniquement des renseignements ou des données au niveau PROTÉGÉ tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ A.
- 5. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 6. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C
  - b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

## 7.4. Durée du contrat 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date du contrat au 31 mars 2024 inclusivement

#### 7.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à concurrence de deux (2) période (s) supplémentaire (s) de un an aux mêmes conditions. L'entrepreneur convient que, pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables énoncées dans la base de paiement. Le Canada peut exercer cette option à tout moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. L'option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée à des fins administratives seulement par une modification du contrat.

#### 7.5. Les autorités

#### 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

# **Anthony De Flavis**

Gestionnaire d'équipe – Approvisionnement – Opérations de l'est

Environnement et Changement climatique Canada Direction des achats, de la comptabilité et des contrôles Centre des services et approvisionnements 105 McGill, 5e étage, Montréal QC H2Y 2E7 anthony.deflavis@ec.gc.ca



L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et tout changement au contrat doit être autorisé par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas exécuter de travaux au-delà ou en dehors de la portée du contrat sur la base de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

No. de demande : 5000073078

# 7.5.2 Responsable technique

Le responsable technique du contrat est :
Nom : Titre :
Environnement et Changement climatique Canada Division des achats et des marchés
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Adresse courriel :
Le responsable technique nommé ci-dessus est le représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le responsable technique, mais le responsable technique n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les changements à la portée des travaux ne peuvent être apportés que par une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
7.5.4 Représentant de l'entrepreneur
Nom :
Adresse:
Adresse : Téléphone : Adresse courriel :
Adresse courriel :
7.6. Divulgation proactive des contrats avec d'anciens fonctionnaires
En fournissant de l'information sur son statut, en ce qui concerne le fait d'être un ancien fonctionnaire recevant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a convenu que cette information sera publiée sur les sites Web du ministère dans le cadre des rapports de divulgation proactive publiés, conformément à l' <u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
7.7 Paiement 7.7.1 Base de paiement
L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux, tels que déterminés conformément à la base de paiement à l'annexe B à une limitation des dépenses de \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.



# 7.7.2 Limitation des dépenses

(a) La responsa	bilité totale du	Canada envers	: l'entrepreneur	en vertu du	contrat ne	doit pas
dépasser	_ \$. Les droits	de douane sor	nt inclus et les f	taxes applica	ables sont e	en sus.

- (b) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux résultant de tout changement de conception, modification ou interprétation des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur à moins que ces changements, modifications ou interprétations de conception aient été approuvés., par écrit, par le pouvoir adjudicateur avant leur incorporation dans les travaux. L'entrepreneur ne doit effectuer aucun travail ou fournir un service qui entraînerait un dépassement de la responsabilité totale du Canada avant d'avoir obtenu l'approbation écrite de l'autorité contractante. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit de la suffisance de cette somme :
- (i) lorsqu'il est engagé à 75%, ou
- (ii) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- (iii) dès que l'entrepreneur estime que les fonds du contrat fournis sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

Peu importe lequel vient en premier.

(c) Si l'avis indique que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante une estimation écrite des fonds supplémentaires requis. La fourniture de ces renseignements par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.

#### 7.7.8 Vérification du temps

C0711C (2008-05-12) Vérification de l'heure

#### 7.8. Instructions de facturation

#### 7.8.1 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux exécutés au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions du contrat en matière de paiement, si a. une facture exacte et complète et tous les autres documents exigés par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues dans le contrat ;

b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

c. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

# 7.9. Certifications et informations supplémentaires

#### 7.9.1 Conformité

Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou le précédent d'attribution du contrat, et la coopération continue pour fournir des renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et le défaut de se conformer constituera l'entrepreneur en défaut. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 7.10. Lois applicables



Le Contrat doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur à l'Ontario.

#### 7.11. Priorité des documents

En cas de divergence entre le libellé de tout document figurant sur la liste, le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste a priorité sur le libellé de tout document qui apparaîtra par la suite sur la liste.

- (a) les articles de l'accord;
- (b) les conditions générales 2035 (2022-12-01);
- (c) l'Annexe A, Énoncé des travaux
- (d) l'Annexe B, Base de paiement ;
- (e) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_,

#### 7.12. Assurance

Clause du guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - Aucune exigence particulière

#### 7.13. Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête sur les travaux pendant et après l'exécution du contrat.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de coopérer dans la poursuite du contrat et d'informer rapidement l'autre ou les autres parties et de tenter de résoudre les problèmes ou les différends qui pourraient survenir.
- (c) Si les parties ne peuvent résoudre un différend par la consultation et la coopération, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le différend.
- (d) Les options de services de règlement extrajudiciaire des différends se trouvent sur le site Web d'achat et de vente du Canada sous la rubrique « Règlement des différends ».



# ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1. TITRE

Test d'interaction orale pour l'évaluation des langues secondes

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

#### 2.1. Introduction

Dans le cadre du processus de dotation d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour les postes bilingues, les candidats doivent passer un test de compétence en langue seconde afin de certifier qu'ils satisfont aux exigences linguistiques de leurs conditions d'emploi. En raison des retards survenus pendant la pandémie, la Commission de la fonction publique (CFP) continue de faire face à des problèmes de prestation de services en ce qui concerne sa capacité à fournir des évaluations de langue seconde (ELS).

#### 2.2. Objectifs du besoin

La Direction générale des ressources humaines (DGRH) a besoin des services professionnels d'un contractant pour fournir des évaluations et des tests linguistiques virtuels et oraux aux candidats aux ECCC. L'entrepreneur doit fournir des évaluations et des tests de compétence en langue seconde en anglais et en français, effectuer des évaluations en temps opportun et fournir un retour d'information et des résultats, dans le respect des normes de service spécifiées.

#### 2.3. Contexte

Par le biais d'une lettre aux chefs des RH datée du 15 juillet 2022, autorisant les ministères et les organismes à utiliser une méthode alternative pour évaluer les compétences en langue seconde (22-05), une mesure alternative a été fournie aux ministères leur permettant d'évaluer les compétences en langue seconde à l'aide de leurs propres méthodes d'évaluation.

Compte tenu des délais imprévus dans lesquels la CFP sera en mesure de répondre à la demande d'évaluation des compétences en langue seconde et de rétablir sa capacité à respecter ses normes de service, ECCC est tenu de trouver une solution de rechange. Ainsi, ECCC a engagé un contractant pour fournir des évaluations linguistiques virtuelles pour les compétences orales, dans les deux langues officielles.

#### 2.4. Étendue des travaux

Sur demande, l'entrepreneur devra fournir les services suivants, sans toutefois s'y limiter :

- 1) Élaborer et administrer des évaluations des compétences linguistiques orales, en anglais et en français, afin de déterminer les compétences orales d'un candidat dans sa deuxième langue ;
- 2) Élaborer des tests d'évaluation des compétences orales dans les deux langues officielles, qui respectent les normes et les exigences de la CFP, ainsi que des échelles de notation.
- 3) Administrer le test de compétence orale en anglais et en français aux candidats ECCC, selon la demande et dans les délais prescrits.
- 4) transmettre électroniquement les résultats du test et fournir un retour d'information aux candidats et aux responsables départementaux d'ECCC dans le délai standard spécifié.

#### 3. EXIGENCES

#### 3.1. Tâches et activités



- 1) Le contractant doit évaluer virtuellement le profil linguistique du candidat, administrer le(s) test(s) de compétence orale en français ou en anglais, et transmettre électroniquement les résultats aux candidats et aux responsables des ECCC.
- 2) Le prestataire doit élaborer des évaluations des compétences linguistiques orales, en anglais et en français, afin de déterminer les compétences orales en langue seconde d'un candidat, en utilisant les outils approuvés par la CFP. L'évaluation doit être examinée et approuvée par la Commission de la fonction publique.
- 3) L'entrepreneur doit concevoir et élaborer un test oral qui progresse vers des questions conçues pour permettre aux candidats de démontrer des compétences de niveau A, de niveau B et ensuite de niveau C, telles que définies par les Normes de qualification relatives aux langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- 4) Le contractant doit administrer ces tests de compétence orale dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, aux candidats ECCC. Ce travail comprend, sans s'y limiter, ce qui suit :
- a. Guider les candidats pendant toute la durée du test sans fournir de réponses aux questions.
- b. Identifier et poser des questions simples pour déterminer si un candidat possède des compétences de niveau A ;
- c. Identifier et poser des questions de plus en plus difficiles, conçues pour permettre aux candidats de démontrer les niveaux de compétence qu'ils atteignent actuellement.
- 5) Le contractant doit transmettre électroniquement les résultats des tests aux candidats et aux responsables départementaux de l'ECCC dans un délai de cinq jours ouvrables. Ces normes de service s'appliquent à partir de la date d'administration du test et les résultats du test doivent inclure les éléments suivants :
- a. Une évaluation globale de la performance du candidat sur des tâches linguistiques dans une variété de contextes professionnels, avec un niveau de précision approprié.
- b. Un score de compétence linguistique approprié basé sur les niveaux suivants :

Level A:	Level B:	Level C:
Comprend la plupart des discours qui traitent de sujets concrets et courants et qui sont prononcés lentement et clairement dans un langage standard.  Une personne s'exprimant à ce	Comprend les points essentiels d'un discours clair et standard qui traite de sujets concrets liés au travail et qui est prononcé à une vitesse normale.  Une personne s'exprimant à ce	Comprendre un discours linguistiquement complexe qui traite de sujets liés au travail et qui est prononcé dans un dialecte standard à une vitesse normale. Une personne s'exprimant à ce
niveau peut  - se faire comprendre par de courtes interventions, même si les pauses et les faux départs sont très évidents  - parler d'aspects quotidiens d'activités courantes  - gérer un échange simple de questions-réponses	- donner une description simple d'un sujet concret - expliquer les points principaux de manière compréhensible - comparer et discuter des alternatives en cas de complications - parler avec une certaine spontanéité, bien que les pauses pour la planification et la réparation grammaticale et lexicale soient évidentes sur de	niveau peut  - donner des descriptions claires et détaillées de sujets complexes  - résumer une discussion  - exprimer et soutenir des opinions  - répondre à des questions complexes et hypothétiques



Une personne s'exprimant à ce niveau

- possède un vocabulaire et des structures grammaticales de base suffisants pour effectuer des opérations courantes dans des situations et sur des sujets familiers
- utilise des structures et un vocabulaire empruntés à une autre langue qui peuvent nuire à la clarté du message
- a une prononciation qui demande une attention particulière de la part de l'auditeur, mais il n'y a pas de longs passages qui manquent de clarté

Une personne s'exprimant à ce niveau

- possède un vocabulaire suffisant et une gamme de structures grammaticales simples pour traiter de situations et de sujets concrets et non routiniers et peut relier une série d'éléments simples en une séquence cohérente lors d'une description factuelle
- peut mal communiquer dans certains domaines, mais la plupart des parties sont claires
- a une prononciation qui est généralement assez claire pour être comprise, malgré un accent évident provenant d'une autre langue
- est parfois invité par l'auditeur à répéter ou à clarifier.

Une personne s'exprimant à ce niveau :

No. de demande : 5000073078

- s'exprime de façon assez naturelle et régulière, avec des hésitations occasionnelles, mais la plupart des hésitations sont liées à des idées
- utilise un large éventail de vocabulaire et de structures lorsqu'elle parle de sujets complexes et abstraits, avec un degré de contrôle relativement élevé
- fait des erreurs, mais celles-ci conduisent rarement à un malentendu
- a une prononciation claire, même si l'accent d'une autre langue est perceptible
- fait parfois des erreurs de prononciation, mais celles-ci interfèrent rarement avec la communication

#### 3.1.1 Tâches et activités facultatives

Sur demande, le contractant doit fournir au candidat un rapport détaillé basé sur les résultats de ses compétences en seconde langue. Le rapport doit inclure les résultats de chaque question de l'épreuve orale, une analyse détaillée de leurs réponses indiquant leur score et les points déduits, ainsi que des exemples extraits de leurs réponses pour fournir un retour d'information sur les résultats du candidat.

#### 3.2. Produits à livrer

En fonction des besoins, l'entrepreneur doit

- 1) Développer et administrer virtuellement des entretiens d'évaluation des compétences linguistiques orales, en anglais et en français, afin de déterminer les compétences orales actuelles d'un candidat dans une deuxième langue.
- 2) Concevoir et administrer un test qui progresse vers des questions conçues pour permettre aux candidats de démontrer des compétences de niveau B, puis de niveau C, telles que définies par les Normes de qualification relatives aux langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



- 3) Élaborer et administrer des tests de compétence orale, par l'entremise d'une plateforme virtuelle protégée, en anglais et en français, aux candidats selon la demande et le volume, y compris :
- a) Guider les candidats tout au long du test.
- b) Répondre aux questions sans donner de réponses au test ; et
- c) Respecter les normes de service ;
- 4) Fournir les résultats par courrier électronique aux candidats et aux responsables du département ECCC dans un délai de cinq jours ouvrables :
- a) Une évaluation globale de la performance du candidat sur des tâches linguistiques dans une variété de contextes professionnels, avec un niveau de précision approprié.
- b) Un niveau de compétence linguistique approprié basé sur les normes de la deuxième langue.

## 3.3. Spécifications et normes

L'entrepreneur doit respecter ou satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Les Normes de qualification relatives aux langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- b) Avant de commencer à travailler, l'entrepreneur doit satisfaire aux conditions et aux critères d'admissibilité des Principes directeurs concernant les méthodes de rechange à l'évaluation de la langue seconde établis par la Commission de la fonction publique et recevoir l'approbation de la Commission de la fonction publique \* pour tester les candidats au CCEC au nom de la CFP.
- c) Normes de service :
- i) Test : dans un délai de dix (10) jours ouvrables ; et
- ii) Résultats et rapport (facultatif) : dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date d'administration du test.

\*L'approbation de l'évaluation de la langue seconde et des documents d'évaluation doit être reçue par le CSP avant le début des travaux. ECCC correspondra avec le PSC au nom de l'entrepreneur pour coordonner l'examen du contenu et des documents d'évaluation afin d'obtenir l'approbation.

#### 3.4. Exigences en matière de rapports

Le contractant doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante des rapports mensuels, en format électronique, sur la quantité de tests administrés au cours de cette période des travaux.

#### 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### 4.1. Obligations du Canada

Le Canada s'engage à

- a. Coordonner l'examen et l'approbation des documents d'appréciation et d'évaluation avec le CPS afin de coordonner et d'obtenir l'approbation.
- b. Fournir au candidat l'accès aux installations et à l'équipement (c.-à-d. un poste de travail avec un ordinateur et l'équipement connexe, un téléphone, etc.



- c. Fournir l'accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités ; et
- d. Fournir d'autres formes d'assistance ou de soutien.

#### 4.2. Obligations du contractant

Le contractant doit

- a. fournir un mécanicien virtuel pour effectuer les évaluations et les tests des candidats ;
- Assurer la protection des tests afin d'en préserver l'intégrité ;
- c. répondre à tous les critères d'admissibilité des tests de l'ELS ; et
- d. obtenir l'approbation de la CFP\* pour administrer les tests de compétence linguistique orale au nom d'ECCC.

\*Le contractant doit recevoir l'approbation de la CSP pour administrer les tests de compétence linguistique orale au nom d'ECCC dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la date de l'avis d'attribution. Si l'entrepreneur ne se conforme pas à cette demande et ne satisfait pas aux exigences dans ce délai, son offre sera jugée irrecevable. Le Canada se réserve le droit d'annuler et de résilier le contrat attribué et considérera le prochain soumissionnaire conforme pour l'attribution du contrat.

#### 4.3. Langue de travail

Les travaux seront exécutés dans les deux langues officielles, le français et l'anglais.

Le Ministère a l'obligation de respecter l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles L.R.C. 1985, ch. 31 (4e suppl.). Il est donc impératif que l'entrepreneur, lorsqu'il représente l'État, veille à ce que les communications verbales se fassent dans la langue officielle préférée des participants. Les communications écrites seront rédigées dans la ou les langues des participants et doivent être soumises au représentant du ministère avant d'être émises. Si les participants doivent communiquer par téléphone avec l'entrepreneur ou ses représentants, l'entrepreneur doit s'assurer que toutes les personnes, y compris les réceptionnistes et les autres personnes-ressources qui recevront ces appels, sont bilingues.

#### 4.4. Lieu des travaux

Les travaux seront exécutés virtuellement sur le site du contractant, à l'aide d'une plateforme en ligne protégée et hébergée par le contractant.

# 4.5. Frais de voyage et de séjour

Il n'y a pas de frais de déplacement et de séjour liés au travail.

#### 5. CALENDRIER DU PROJET

#### 5.1. Calendrier et niveau d'effort estimé (structure de répartition du travail)



Le travail sera effectué en fonction des besoins pendant toute la durée du contrat. On estime qu'il faudra administrer environ 100 tests par mois pendant la durée du contrat, avec des fluctuations attendues selon les périodes et sans garantie. Les estimations pourraient être plus élevées pendant les périodes de forte activité et moins élevées pendant les vacances.

### 6. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ACCESSIBILITÉ

- a) Le contractant doit prévoir des mesures d'adaptation en matière d'accessibilité en tenant compte des besoins de chaque candidat.
- b) Le contractant doit fournir une plateforme virtuelle protégée en ligne, adaptable et accessible, pour effectuer les évaluations et les tests ;
- c) La plateforme protégée en ligne accessible du contractant doit respecter les normes WCAG 2.0.

# ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

(à compléter lors de l'attribution du contrat)



# **ANNEXE C** LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Government Gouvernement of Canada du Carada

Contract Number / Numéro du contrat 505000073078 Security Classification / Classification de sécurité unclassified

No. de demande : 5000073078

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

LISTE DE VÉRIFIC PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	ATION DES EXIGENCES RELA		CURITÉ (LVERS)	
Originating Government Department or Organization			Directorate / Direction généra	de ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Environment and Climate Chan	2. Branch or		
			Human Resources Bran	
<ol> <li>a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so</li> </ol>	us-traitance 3. b) Name and A	ddress of Subcont	ractor / Nom et adresse du so	us-traitant
<ol> <li>Brief Description of Work / Brève description du tra</li> </ol>	ıval			
Vendor to conduct Second Language Evaluati	ions (SLE) oral proficiency tests f	or ECCC (in both	OL's) for Fiscal Year 2023	3-2024 with renewal
option for up to two additional fiscal years.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		,	
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis</li> </ol>				X No Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified n		ovisions of the Tec	hnical Data Control	X No Yes
Regulations?				Non U Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données tec	chniques militaires non classifiées qui	sont assujetties au	ix dispositions du Reglement	
sur le contrôle des données techniques?  6. Indicate the type of access required / Indiquer le ty	pe d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require acce	ss to PROTECTED and/or CLASSIFI	ED information or a	ssets?	No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils				Non You
(Specify the level of access using the chart in Q				
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea				
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner	s, maintenance personnel) require ac	cess to restricted a	occess areas? No access to	X No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information of	or assets is permitted.			Non Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu	rs, personnel d'entretien) auront-ils ac	cès à des zones d	accès restreintes? L'accès	
à des renseignements ou à des biens PROTEG		risé.		
<ol><li>c) Is this a commercial courier or delivery requirem</li></ol>	ent with <b>no</b> overnight storage?			X No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	on commerciale sans entreposage d	e nuit?		L Non L Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Indiquer I	e tune d'information	auguel le fournisseur deurs s	woir accès
		I type a riioiiiiaia	_	
Canada X	NATO / OTAN	- 1	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la	diffusion			
No release restrictions	All NATO countries		No release restrictions	
Aucune restriction relative X	Tous les pays de l'OTAN	- 1	Aucune restriction relative	
à la diffusion		- 1	à la diffusion	_
	l	- 1		
Not releasable	l	- 1		
A ne pas diffuser	l	- 1		
		- 1		
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	- 1	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(si	navs :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) navs :
opening country(res). Friedstrie(s) pays.	opecity country(les): / Fredseric(s	pays.	opening country (resp. ) Freeds	ra(s) pays .
		- 1		
7. c) Level of information / Niveau d'information				
DROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTEGÉ A X	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	
PROTECTED B		=	PROTECTED B	=
	NATO RESTRICTED			
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	늗	PROTÉGÉ B	늗
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	ᆜ	PROTÉGÉ C	느
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET	
SECRET	COSMIC TRÉS SECRET		SECRET	
TOP SECRET			TOP SECRET	
TRÉS SECRET			TRÉS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)		1	TOP SECRET (SIGINT)	
TRÉS SECRET (SIGINT)			TRÉS SECRET (SIGINT)	
INCO SECRET (SIGNAT)			mes section (signal)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

Canadä

# Environnement et Changement climatique Canada

No. de demande : 5000073078

Contract Number / Numéro du contrat 5000073078
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A /cont	inuad) / PARTIE A (suite)						
	ART A (continued)   PARTIE A (suite) 3. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  No Yes						
	Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?						
	If Yes, indicate the level of sensitivity:  Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :						
9. Will the sup	Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?     Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?						
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du m						
	lumber / Numéro du document :						
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - el security screening level required /						
10. 2/ 10.30	er security screening rever required ?	reveal de comboe de la secon	e do personner requis				
X	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÉS SECRET						
	TOP SECRET - SIGINT TRÉS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		TOP SECRET		
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS						
	Special comments: Commentaires spéciaux :						
	NOTE: If multiple levels of screening						
10 53 14	REMARQUE : Si plusieurs niveaux		uis, un guide de classification	de la sécurité doit être			
Du pers	creened personnel be used for portio onnel sans autorisation sécuritaire pe	eut-il se voir confier des parties d	du travail?		X No Yes Non Oui		
	If Yes, will unscreened personnel be escorted?  Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No Ves Oui						
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)							
	EGUARUS ISUPPLIER! / PARTIE C	- MESURES DE PROTECTION	N (FOURNISSEUR)				
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN		N (FOURNISSEUR)				
INFORMATIO	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN	ITS / BIENS			□ No. □ Yes		
11. a) Will the	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and s	ITS / BIENS		on its site or	No X Yes		
11. a) Will the premise	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e	NTS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assets		No X Yes		
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIÉS?	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig	SIFIED information or assets		No X Yes		
11. a) Will the premise Le four CLASSI	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets?	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT		No X Yes Non X Yes No Yes Non Oui		
11. a) Will the premise Le four CLASSI	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets?	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT		VI ····		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourr CLASSI  11. b) Will the Le fourr PRODUCTION	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and st s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO isseur sera-t-il tenu de protéger des r	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co	SIFIED information or assets pnements ou des biens PROT OMSEC?	EGES et/ou	VI ····		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the premise Le fourn Production Product	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r ON roduction (manufacture, and/or repair s	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co	SIFIED information or assets pnements ou des biens PROT OMSEC?	EGES et/ou	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the premise cocur at Les inst	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and st s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO isseur sera-t-il tenu de protéger des r	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co and/or modification) of PROTECT	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?	EGES et/ou	VI ····		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the procur at Les instantion CL	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and st s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r ON production (manufacture, and/or repair a the supplier's site or premises? sitations du fournisseur serviront-elles à	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  a la production (fabrication et/ou re	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater sparation et/ou modification) de	EGES et/ou ial or equipment matériel PROTEGE	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn PRODUCTION  11. c) Will the premise the premise the propuration of the premise the propuration of the premise the premi	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIÈS? supplier be required to safeguard CO isseur sera-t-il tenu de protéger des r IN roduction (manufacture, and/or repair si the supplier's site or premises? slations du fournisseur serviront-elles à ASSIFIÈ? IN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SI	tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseignements ou des biens Commender modification) of PROTECT is la production (fabrication et/ou reupport relatif à La TECHN	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater sparation et/ou modification) de lougie de L'INFORMATION	EGES et/ou ial or equipment matériel PROTEGE	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the procur at Les inst Les inst et/ou CL  INFORMATION  11. d) Will the procur at Les inst et/ou CL  INFORMATION  11. d) Will the procur at Les information  12. d) Will the procur at Les information  13. d) Will the procur	on / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r on nouver de la formisseur serviront-elles à ASSIFIE? ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / Si supplier be required to use its IT system on or data?	ITS / BIENS  Itore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  is la production (fabrication et/ou re  UPPORT RELATIF À LA TECHN  as to electronically process, produ	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater sparation et/ou modification) de DOLOGIE DE L'INFORMATION de or store PROTECTED and/	ial or equipment matériel PROTÉGÉ	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the procur at Les instate of the Les instate of the Les information (Inc.) will the premise of the Les instance of th	ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r ON production (manufacture, and/or repair a the supplier's site or premises? slations du fournisseur serviront-elles à ASSIFIE? ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / Su supplier be required to use its IT system	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  is la production (fabrication et/ou re  UPPORT RELATIF À LA TECHN  as to electronically process, produ as systèmes informatiques pour te	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater sparation et/ou modification) de DOLOGIE DE L'INFORMATION de or store PROTECTED and/	ial or equipment matériel PROTÉGÉ	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn PRODUCTION  11. c) Will the premise etfou CL  INFORMATION  11. d) Will the premise information Le fourn renseign	DN / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r DN production (manufacture, and/or repair a troe supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à ASSIFIE? DN TECHNOLOGY (IT) MEDIA / Si supplier be required to use its IT system ion or datar? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propre sements ou des données PROTÉGES.	ITS / BIENS  Interest PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  is la production (fabrication et/ou re  UPPORT RELATIF À LA TECHN  as to electronically process, produ  es systèmes informatiques pour te	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT DMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater paration et/ou modification) de COLOGIE DE L'INFORMATION des or store PROTECTED and raiter, produire ou stocker élect	ial or equipment matériel PROTÉGÉ	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the procur at Les instate the Les informations are les informations and Les instate the Les informations are les info	on / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIES? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r on orduction (manufacture, and/or repair site supplier is site or premises? slasons du fournisseur serviront-elles à ASSIFIE? ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / Si supplier be required to use its IT system ion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propre	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  is la production (fabrication et/ou re  UPPORT RELATIF À LA TECHN  as to electronically process, produ  es systèmes informatiques pour tr  et/ou CLASSIFIES?  plier's IT systems and the governir	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT  OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater  éparation et/ou modification) de  OLOGIE DE L'INFORMATION  toe or store PROTECTED and  aiter, produire ou stocker élect  ment department or agency?	ial or equipment matériel PROTÉGÉ I (TI) or CLASSIFIED roniquement des	Non Oui		
INFORMATION  11. a) Will the premise Le fourn CLASSI  11. b) Will the Le fourn  PRODUCTION  11. c) Will the procur at Les instate the Les informations are les informations and Les instate the Les informations are les info	on / ASSETS / RENSEIGNEMEN supplier be required to receive and si s? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'e FIÉS? supplier be required to safeguard CO sisseur sera-t-il tenu de protéger des r on orduction (manufacture, and/or repair si the supplier's site or premises? altafons du fournisseur serviront-elles à ASSIFIÉ? ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / Si supplier be required to use its IT system ion or data? sisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propre sements ou des données PROTÉGÉS. et be an electronic link between the sup ra-t-on d'un lien électronique entre le si	ITS / BIENS  tore PROTECTED and/or CLAS entreposer sur place des renseig  MSEC information or assets? renseignements ou des biens Co  and/or modification) of PROTECT  is la production (fabrication et/ou re  UPPORT RELATIF À LA TECHN  as to electronically process, produ  es systèmes informatiques pour tr  et/ou CLASSIFIES?  plier's IT systems and the governir	SIFIED information or assets prements ou des biens PROT  OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mater  éparation et/ou modification) de  OLOGIE DE L'INFORMATION  toe or store PROTECTED and  aiter, produire ou stocker élect  ment department or agency?	ial or equipment matériel PROTÉGÉ I (TI) or CLASSIFIED roniquement des	Non Oui		

Unclassified

Canadä

#### Environnement et Changement climatique Canada

No. de demande : 5000073078



Contract Number / Numéro du contrat 5000073078

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continue	all f	DAD	TIE	C - (essite)												
For users comple	rting				e the sum	mary cha	rt below to in	dicate the cat	egory(ies	) and level	(s) o	safe	egua	rding required	at the su	pplier's
site(s) or premise																
Les utilisateurs q niveaux de sauve								le tableau rec	apitulatif	CI-dessou	s pou	rind	ique	r, pour chaque	a categori	e, les
IIIVEGUX GE SAUN	-year	OU II	repair	S GUA S I SHARKSON	oris du lo	annesseur.										
For users comple																
Dans le cas des dans le tableau n				ui remplissent	le formula	aire en lig	ne (par Inter	net), les répo	nses aux	questions	preo	eden	tes s	sont automatic	uement s	aisies
daris le tableau l	CCap	Julia			SI	JMMARY	CHART /	TABLEAU F	RÉCAPITI	ULATIF						
Category		OTECT		~	Leeunen			NATO			Т			COMSEC		
Catégorie		OTE		CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO			COMSEC						
1	Н	T.	T.			TOP	NATO	NATO	NATO	COSMIC		ответ		I	Ι.	TOP
1	^	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	P	ores	<del>-</del>	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET
	l	ı	l	CONFIDENTIEL	l	TRES	NATO DIFFUSION	NATO CONFERNTEL		COSMC	A	В	c	CONFIDENTIEL.		TRES SECRET
	┖	┖	┖			OR CHE!	RESTRENTE	CONFERNIE		SECRET	┺		┖			SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens	l <sub>x</sub>															
Production		Г	Г								$\overline{}$		П			
IT Media /	x	$\vdash$	-			-	_	_	-		-	-	-		-	-
Support TI	ĥ	⊢	⊢		_	_	_	-	_	-	+	Н	Н	-	-	$\vdash$
Lien électronique	╙	┺	ㄴ			$\vdash$					┺	╙	_		—	igspace
12. a) Is the descrip	otion	of t	ne w	ork contained	within this	SRCL P	ROTECTED	and/or CLAS	SIFIED?					Γ	X Non	Yes
La description	du	rava	il vis	é par la prése	nte LVER	S est-elle	de nature P	ROTÉGÉE et	lou CLAS	SIFIÉE?				L	Non	Ou
If Yes, classif		in fo		w appotation	the ton	and botte	m in the are	a entitled "S	acurity C	Inneificat	ion"					
Dans l'affirma																
« Classification	on d	le sé	cur	té » au haut e	et au bas	du form	laire.									
12. b) Will the docu	mer	datio	n at	tached to this	SDCI ha	DOOTEO	TED and/or	CI ASSIEIEDS	,						- No	□ ve
La documenta														L	X Non	Ye
If Yes, classif						and botto	m in the are	a entitled "S	ecurity C	lassificat	ion"	and	indi	cate with		
attachments Dans l'affirma						re en ind	liquant le niv	veau de sécu	rité dans	la case in	ntitul	ée				
« Classification													ECF	RET avec		
des pièces jo	inte	s).									_					

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

Canadä



# **ANNEXE D**

# **CERTIFICATION DE NON-DIVULGATION**

Je,, rec	connais que dans le cadre de mon travail en tant qu'employé ou sous-
,	ent et Changement climatique Canada, je peux avoir accès à des
	ou au nom du Canada relativement aux travaux, conformément au contrat
•	entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre
	et des Services gouvernementaux et, y compris toute
	elle ou exclusive à des tiers, et toute information conçue, développée ou
	eneur dans le cadre des travaux. Aux fins de cet accord, les informations
	ans s'y limiter : tous les documents, instructions, directives, données,
•	toute autre information, qu'ils soient reçus oralement, sous forme
•	électroniquement ou autrement et qu'ils soient ou non étiquetés comme
	sible, qui est divulguée à une personne ou dont une personne prend
	nt l'exécution du contrat.
portugui	
J'accepte de ne pas r	eproduire, copier, utiliser, divulguer, divulguer ou divulguer, en tout ou en
	nière ou sous quelque forme que ce soit, les informations décrites ci-
	nne autre qu'une personne employée par le Canada sur la base du besoin
	engage à protéger ces informations et à prendre toutes les mesures
	priées, y compris celles énoncées dans les instructions écrites ou orales
	a, pour empêcher la divulgation ou l'accès à ces informations en
contravention du prés	
Je reconnais égaleme	ent que toute information fournie à l'entrepreneur par ou au nom du
•	sée uniquement aux fins du contrat et doit demeurer la propriété du
Canada ou d'un tiers,	•
J'accepte que l'obliga	tion de cet accord survive à l'achèvement du contrat N ° de série :
1 1 3	
Signature	
Date	